

DE-18062026-01

Le Conseil d'administration du CCAS, convoqué le jeudi 11 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le jeudi 18 juin 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT.

Étaient présents : 11 administrateurs

France AUJARD, Romain BILLAUD, Chad BRUNEEL, Marie CHARRIER-ENNAERT, Nelly DEVAUD, Marie-Claire KERISIT, Dominique MONTASSIER, Marina ROCHAIS, Jean-Luc RONDEAU, Brigitte TAGOT, Roger VIOLLEAU.

Étaient excusés : 2 administrateurs

Brigitte ARCHAMBAUD donne pouvoir à Nelly DEVAUD,
Isabelle VILLENEUVE.

.....

CCAS

Objet : M57 – Approbation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF)

Madame la Présidente rappelle que la nomenclature M57 impose au CCAS de la commune du Poiré-sur-Vie de se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF).

Ce RBF, valable pour la durée du mandat municipal, dont le contenu est défini par le Code Général des Collectivités Territoriales, doit notamment :

- décrire les procédures budgétaires et comptables, en précisant notamment leurs modalités d'application au sein de la collectivité,
- créer un référentiel commun, une culture de gestion, que les services de la collectivité se sont appropriés,
- rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes,
- formaliser et sécuriser le dispositif des autorisations de programmes (AP) et de crédits de paiement (CP) déjà utilisé par la commune du Poiré-sur-Vie.

Le RBF, en annexe, qu'il vous est proposé d'adopter, reprend les mentions évoquées, ci-dessus, en les adaptant au contexte du CCAS de la commune du Poiré-sur-Vie et précise également la définition des règles de gestion mises en œuvre par la collectivité, notamment au travers de son logiciel de gestion financière.

Pour conclure, ce RBF est à envisager comme un document de référence pour l'ensemble des questionnements budgétaires et comptables émanant des acteurs (agents comme élus) de la commune dans l'exercice de leurs missions respectives.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le Règlement Budgétaire et Financier tel qu'annexé à la présente délibération,
- donne tout pouvoir à la Présidente ou à la Vice-présidente pour la bonne exécution des présentes.

.....

Pour copie conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Marie CHARRIER-ENNAERT

DE-18062026-02

Le Conseil d'administration du CCAS, convoqué le jeudi 11 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le jeudi 18 juin 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT.

Étaient présents : 11 administrateurs

France AUJARD, Romain BILLAUD, Chad BRUNEEL, Marie CHARRIER-ENNAERT, Nelly DEVAUD, Marie-Claire KERISIT, Dominique MONTASSIER, Marina ROCHAIS, Jean-Luc RONDEAU, Brigitte TAGOT, Roger VIOLLEAU.

Étaient excusés : 2 administrateurs

Brigitte ARCHAMBAUD donne pouvoir à Nelly DEVAUD,
Isabelle VILLENEUVE.

.....

CCAS

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la Communauté de communes Vie et Boulogne, des communes de Aizenay, Apremont, Beaufou, Bellevigny, Falleron, La Genétouze, Le Poiré-sur-Vie, Maché, Palluau, St Denis la Chevasse, St Etienne du Bois, St Paul Mont Pénit, du CIAS Vie et Boulogne et des CCAS du Poiré-sur-Vie et de St Denis la Chevasse en matière de fournitures administratives,

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la commune du Poiré-sur-Vie en qualité de Coordonnateur,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de groupement de commandes entre la Communauté de communes Vie et Boulogne, les communes et les CCAS pour la passation d'un marché de fournitures administratives,
- d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives pour les collectivités et les écoles du territoire Vie et Boulogne pour les lots :
 - Lot 1 : Fournitures et accessoires du bureau pour un montant maximum HT par an de 4 000 €,
 - Lot 2 : Papier pour un montant maximum HT par an de 1 500 €.
- d'autoriser le lancement de la procédure pour le marché « groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures administratives »,
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces du marché dans la limite des seuils maximum HT par an :
 - Lot 1 : Fournitures et accessoires du bureau pour un montant maximum HT par an de 4 000 €,
 - Lot 2 : Papier pour un montant maximum HT par an de 1 500 €.

Le marché est conclu pour 1 an renouvelable 3 fois.

.....

Pour copie conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Marie CHARRIER-ENNAERT



DE-18062026-03

Le Conseil d'administration du CCAS, convoqué le jeudi 11 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le jeudi 18 juin 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT.

Étaient présents : 11 administrateurs

France AUJARD, Romain BILLAUD, Chad BRUNEEL, Marie CHARRIER-ENNAERT, Nelly DEVAUD, Marie-Claire KERISIT, Dominique MONTASSIER, Marina ROCHAIS, Jean-Luc RONDEAU, Brigitte TAGOT, Roger VIOLLEAU.

Étaient excusés : 2 administrateurs

Brigitte ARCHAMBAUD donne pouvoir à Nelly DEVAUD,
Isabelle VILLENEUVE.

.....

CCAS

Objet : Adhésion au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de denrées alimentaires et consommables

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique concernant les groupements de commandes,

Considérant les besoins de la commune du Poiré-sur-Vie et du CCAS du Poiré sur Vie, pour l'EHPAD Résidence Yves Cougnaud du Poiré-sur-Vie, en matière de fournitures de denrées alimentaires et consommables,

Considérant la proposition de convention de constitution d'un groupement de commandes définissant les modalités de fonctionnement de celui-ci et proposant de nommer la Commune du Poiré-sur-Vie en qualité de Coordonnateur,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la convention de groupement de commandes entre de la commune du Poiré-sur-Vie et le CCAS du Poiré-sur-Vie, en matière de fournitures de denrées alimentaires et consommables,
- d'adhérer au groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de denrées alimentaires et consommables pour les lots :
 - Lot n°4 : Epicerie, boissons pour un montant maximum HT par an de 15 000 €,
 - Lot n°6 : Produits laitiers et ovoproduits pour un montant maximum HT par an de 15 000 €,
 - Lot n° 19 : Produits consommables pour un montant maximum HT par an de 2 000 €.
- d'autoriser le lancement de la procédure pour le marché « groupement de commandes pour l'acquisition de fournitures de denrées alimentaires et consommables »,
- d'autoriser la Présidente à signer toutes les pièces du marché dans la limite des seuils maximum HT par an :
 - Lot n°4 : Epicerie, boissons pour un montant maximum HT par an de 15 000 €,
 - Lot n°6 : Produits laitiers et ovoproduits pour un montant maximum HT par an de 15 000 €,
 - Lot n° 19 : Produits consommables pour un montant maximum HT par an de 2 000 €.

Le marché est conclu pour 1 an renouvelable 2 fois.

.....

Pour copie conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Marie CHARRIER-ENNAERT



DE-18062026-04

Le Conseil d'administration du CCAS, convoqué le jeudi 11 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le jeudi 18 juin 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT.

Étaient présents : 11 administrateurs

France AUJARD, Romain BILLAUD, Chad BRUNEEL, Marie CHARRIER-ENNAERT, Nelly DEVAUD, Marie-Claire KERISIT, Dominique MONTASSIER, Marina ROCHAIS, Jean-Luc RONDEAU, Brigitte TAGOT, Roger VIOLLEAU.

Étaient excusés : 2 administrateurs

Brigitte ARCHAMBAUD donne pouvoir à Nelly DEVAUD,
Isabelle VILLENEUVE.

.....

CCAS

Objet : élection d'un représentant au syndicat mixte e-Collectivités au sein du collège des communes

Madame la Présidente expose que le syndicat mixte e-Collectivités, auquel le CCAS a décidé d'adhérer, a été créé le 1^{er} janvier 2014 par arrêté préfectoral.

Conformément aux dispositions des statuts, la composition du comité syndical est la suivante :

- Collège des communes : 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants ;
- Collège des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;
- Collège des syndicats de communes, syndicats mixtes et établissements publics couvrant en totalité le périmètre d'un département ou de la région : 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants ;
- Les départements : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant ;
- La Région Pays de la Loire : 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant.

Les 5 premiers collèges sont constitués d'1 représentant par organe délibérant des différentes structures concernées (communes, EPCI, autres établissements locaux, autres établissements couvrant le périmètre d'un département ou de la région, départements). L'ensemble des représentants ainsi élus seront appelés, dans un second temps, à procéder à l'élection, par correspondance, des délégués de leur collège.

Madame la Présidente sollicite donc le Conseil d'administration afin de procéder à l'élection de son représentant, appelé dans un second temps à procéder à l'élection des délégués au sein du comité syndical d'e-Collectivités.

Madame la Présidente indique à l'assemblée que Madame Marina ROCHAIS s'est portée candidat pour représenter la commune.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- désigne Madame Marina ROCHAIS comme la représentante au sein du syndicat mixte e-Collectivités.

.....

Pour copie conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Marie CHARRIER-ENNAERT



DE-18062026-05

Le Conseil d'administration du CCAS, convoqué le jeudi 11 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le jeudi 18 juin 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT.

Étaient présents : 11 administrateurs

France AUJARD, Romain BILLAUD, Chad BRUNEEL, Marie CHARRIER-ENNAERT, Nelly DEVAUD, Marie-Claire KERISIT, Dominique MONTASSIER, Marina ROCHAIS, Jean-Luc RONDEAU, Brigitte TAGOT, Roger VIOLLEAU.

Étaient excusés : 2 administrateurs

Brigitte ARCHAMBAUD donne pouvoir à Nelly DEVAUD,
Isabelle VILLENEUVE.

.....

CCAS

Objet : Semaine Bleue 2026 - tarification

Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'administration que le CCAS, dans le cadre de la Semaine Bleue, propose des temps forts à l'ensemble des aînés du Poiré-sur-Vie au cours du mois d'octobre.

La Semaine Bleue est une semaine nationale des retraités et personnes âgées. Un des objectifs est de promouvoir des actions qui luttent contre l'isolement social et relationnel et de contribuer à la prévention de la perte d'autonomie.

Il est précisé que le CCAS prend en charge la majeure partie des frais afférant aux animations de la Semaine Bleue. Toutefois, une contribution financière est demandée aux participants pour les animations suivantes :

- Atelier « Bien-être dynamique » : participation de 4 € pour un cycle de 4 séances,
- Atelier « Découverte de la peinture » : participation de 3 € pour un cycle de 3 séances,
- Visite de l'atelier de transformation au Jardin de l'Eau Monerie : participation de 2 €.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la Présidente à solliciter les participations mentionnées ci-dessus,
- autorise la Présidente à signer tous les documents afférant à ce dossier.

.....

Pour copie conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Marie CHARRIER-ENNAERT



DE-18062026-06

Le Conseil d'administration du CCAS, convoqué le jeudi 11 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le jeudi 18 juin 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT.

Étaient présents : 11 administrateurs

France AUJARD, Romain BILLAUD, Chad BRUNEEL, Marie CHARRIER-ENNAERT, Nelly DEVAUD, Marie-Claire KERISIT, Dominique MONTASSIER, Marina ROCHAIS, Jean-Luc RONDEAU, Brigitte TAGOT, Roger VIOLEAU.

Étaient excusés : 2 administrateurs

Brigitte ARCHAMBAUD donne pouvoir à Nelly DEVAUD,
Isabelle VILLENEUVE.

.....

E.H.P.A.D – Résidence Yves COUGNAUD

Objet : Etat prévisionnel des recettes et des dépenses 2026 – Décision modificative n°1

Madame la Présidente présente l'état prévisionnel des dépenses et des recettes pour l'exercice budgétaire 2026 pour l'EHPAD « Résidence Yves Cougnaud » au Conseil d'administration.

Conformément à la législation relative aux marchés publics, il convient de voter le budget de l'EHPAD en même temps que celui du CCAS. A ce jour, les propositions du Conseil Départemental ont été reçues pour la section dépendance et pour les tarifs hébergement aide sociale. Nous n'avons pas reçu les décisions fixant la dotation soin de l'ARS. Il sera certainement nécessaire de réajuster par la suite les montants.

Compte de résultat prévisionnel :

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	778 178,06 €	4 681 182,02 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	3 278 973,03 €	62 831,05 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	920 728,66 €	158 010,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	4 977 879,76 €	4 902 023,07 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE	0,00 €	75 856,68 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	4 977 879,76 €	4 977 879,76 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

Tableau de financement prévisionnel :

Les recettes d'investissement :

Ressources		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025 (1)	Exercice 2026
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	171 027,02 €	129 951,04 €	256 094,03 €
	<u>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</u>			
10	Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	12 358,77 €	27 550,45 €	
13	Subventions d'investissement (sauf 139)	80 488,75 €	52 626,31 €	
	<u>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</u>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))		34 500,00 €	
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)	26 500,00 €		26 500,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
	<u>Titre 3 : Autres ressources :</u>			
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
757/775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	290 374,54 €	244 627,80 €	282 594,03 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	80 551,90 €	0,00 €	29 156,01 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	370 926,44 €	244 627,80 €	311 750,04 €

Les dépenses d'investissement :

Emplois		Réel 2024	Anticipé ou réel 2025 (1)	Exercice 2026
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
	<u>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</u>			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	186 666,63 €	196 500,02 €	190 000,04 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)	3 500,00 €		26 500,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
	<u>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</u>			
20	Immobilisations incorporelles	12 810,33 €	9 277,10 €	
21	Immobilisations corporelles	167 949,48 €	20 563,76 €	95 250,00 €
	- dont terrains			
	- dont agencements de terrains			
	- dont constructions			
	- dont installations techniques, matériel et outillage	154 450,20 €	20 563,76 €	
	- dont autres immobilisations corporelles	13 499,28 €		95 250,00 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
	<u>Titres 3 : Autres emplois :</u>			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	370 926,44 €	226 340,88 €	311 750,04 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	18 286,92 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	370 926,44 €	244 627,80 €	311 750,04 €

FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL PREVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2026

FRNG estimé au 1er janvier 2026	39 631,54 €
Variation du fonds de roulement : Apport ou (Prélèvement) calculé à partir du TFP, corrigé, pour les ESSMS privés, des mouvements de l'exercice sur les comptes de liaison stables de trésorerie	-29 156,01 €
FRNG prévisionnel au 31 décembre 2026	10 475,53 €

BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (BFR) PREVISIONNEL - EXERCICE 2026

BFR estimé au 1er janvier 2026	168 995,82 €
Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
Diminution du besoin en fonds de roulement de la période	0,00 €
BFR (ou EFE signe "-") prévisionnel au 31 décembre 2026	168 995,82 €

TRESORERIE PREVISIONNELLE - EXERCICE 2026

Trésorerie au 1er janvier 2026	-129 364,28 €
Variation prévisionnelle de trésorerie de la période	-29 155,99 €
Trésorerie au 31 décembre 2026	-158 520,27 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'approuver l'état prévisionnel des recettes et des dépenses pour l'année 2026 tel que présenté.

.....

Pour copie conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Marie CHARRIER-ENNAERT



DE-18062026-07

Le Conseil d'administration du CCAS, convoqué le jeudi 11 juin 2026, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le jeudi 18 juin 2026, sous la présidence de Madame Marie CHARRIER-ENNAERT.

Étaient présents : 11 administrateurs

France AUJARD, Romain BILLAUD, Chad BRUNEEL, Marie CHARRIER-ENNAERT, Nelly DEVAUD, Marie-Claire KERISIT, Dominique MONTASSIER, Marina ROCHAIS, Jean-Luc RONDEAU, Brigitte TAGOT, Roger VIOLLEAU.

Étaient excusés : 2 administrateurs

Brigitte ARCHAMBAUD donne pouvoir à Nelly DEVAUD,
Isabelle VILLENEUVE.

.....

E.H.P.A.D – Résidence Yves COUGNAUD

Objet : Tarification hébergement aide sociale et dépendance 2026

Madame la Présidente présente aux membres du Conseil d'administration une partie des tarifs journaliers de l'année 2026, issus des notifications du Conseil Départemental.

Madame la Présidente présente la tarification dépendance autorisée par le Conseil Départemental, applicable au 1^{er} juin 2026 :

Tarifs journaliers « dépendance » hébergement permanent :

- Groupe 1 : 23,55 €,
- Groupe 2 : 14,94 €,
- Groupe 3 : 6,34 €.

Tarifs journaliers « dépendance » applicables aux places d'hébergement temporaire des résidents hors département :

- Groupe 1 : 22,39 €,
- Groupe 2 : 22,39 €.

Tarif journalier « dépendance » applicable aux places d'hébergement temporaire des résidents vendéens : 6,34 €.

Madame la Présidente présente la tarification hébergement aide sociale autorisée par le Conseil Départemental, applicable au 1^{er} janvier 2026 :

Tarif hébergement permanent aide sociale pour les résidents de plus de 60 ans :

- Personnes âgées désorientées : 68,37 euros TTC
- T1 1 personne : 68,37 euros TTC

Tarif hébergement temporaire aide sociale pour les résidents de plus de 60 ans :

- T1 1 personne : 83,01 euros TTC

Tarif hébergement permanent et temporaire aide sociale pour les résidents de moins de 60 ans :

- 82,37 euros TTC.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la tarification 2026.

.....

Pour copie conforme au registre des délibérations,

La Présidente,

Marie CHARRIER-ENNAERT

